Grenelle de la mer : les rapports

15 juin 2009

Les quatre groupes du Grenelle de la mer, réunissant chacun l'Etat, les collectivités locales, le patronat, les syndicats et les ONG, ont remis leurs rapports au ministre de l'écologie.
Ces rapports contiennent 500 propositions environ, consensuelles ou non.
Parmi ces propositions :

– le classement de 10% de la ZEE (zone économique exclusive) en aire marine protégée d'ici 2012 (contre 0.19% aujourd'hui)
– la création de 6 zones pilotes pour la gestion concertée des pêches

– la protection d'un tiers du littoral d'ici à 2020 (contre 14% aujourd'hui)
– le renforcement du contrôle de la pêche de loisir
– le développement de la labélisation des produits de la mer
– l'idée d'un « port du futur » offshore pour limiter l'impact sur le littoral
– l'idée de « bateaux de pêche du futur » peu consommateurs d'énergie et capables de mieux sélectionner leurs prises.

Jean-Louis Borloo arbitrera parmi ces mesures lors d'une table ronde finale début juillet après des débats en région.

Les rapports [http://www.legrenelle-mer.gouv.fr/spip.php?rubrique57 – ce lien n'est plus valide]